

LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE HISTORIQUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE-MARITIME



Le Département soutient les actions de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime en matière de développement agricole **depuis les années 60 !**

Une convention de partenariat fixe ces actions, elle détermine notamment la **contribution aux actions de développement**, les investissements liés au programme "Entretien et Valorisation de l'Arbre" (EVA) et la **gestion des aides exceptionnelles**. Elle est complétée par d'autres conventions ponctuelles (*RSA, prestations pour la Direction des Infrastructures...*).

La convention triennale 2019-2021 (*après une période de conventions annuelles*) étant arrivée à échéance, la **nouvelle convention 2022-2024** a été adoptée par la Commission Permanente du 13 mai 2022 pour un montant de **1,5 M €**.

Grâce à ce partenariat le Département entend contribuer fortement au développement ...

- D'une agriculture rémunératrice & créatrice d'emploi et de valeur ajoutée.
- D'une agriculture soucieuse de la préservation des ressources : l'eau, la biodiversité.
- D'une agriculture favorisant le "Manger local et de saison" et contribuant à l'aménagement de nos paysages.

Cette convention vise à agir en faveur de la qualité de vie des agriculteurs, des citoyens et répondre ainsi aux attentes et aux mutations de notre société.

PRINCIPAUX AXES DE LA CONVENTION

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DU PATRIMOINE NATUREL

- **La biodiversité**
 - ✓ Programme "EVA 17" (Entretien et Valorisation de l'Arbre)
 - ✓ Accompagnement de projets en faveur de la biodiversité fonctionnelle, comme facteur de la production agricole
 - ✓ L'appui à la gestion des Espaces Naturels Sensibles
- **La protection de la ressource en eau**
 - ✓ La gestion quantitative & qualitative de l'eau
- **La double performance**
 - ✓ Développer des systèmes économes en intrants et agir en faveur de la transition écologique.

ACTIONS EN FAVEUR DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ & DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE

- ✓ Accompagner la diversification dans les projets d'installation et de développement.
- ✓ Favoriser les filières de proximité, accompagner les démarches de coopération et la mise en relation entre les acteurs.

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

- ✓ Accompagner les agriculteurs en situation fragile (*difficulté, transmission, juste installés ...*).



LES POLITIQUES RENFORCÉES

- Accélération d'une politique départementale en faveur des **circuits de vente de proximité** (+17 dans nos assiettes, agrilocal17.fr, manger17.fr ...).
- Mise en place du **dispositif d'aide de crise**, avec appui de la chambre d'agriculture en faveur des exploitations fragiles.
- Question de la **transmission** : actions pour inciter les cédants à anticiper leur départ.
- Succès du **programme EVA** (Entretien et Valorisation de l'Arbre) = Résultats concrets avec une **plus-value agronomique, paysagère et environnementale** (50 km de haies plantés en 2021).



RAPPEL DU PÉRIMÈTRE DES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

La loi encadre les interventions du Département en matière d'agriculture. L'Etat et la Région mettent en œuvre la Politique Agricole Commune dans le respect des règles européennes de libre concurrence, et le périmètre de la Loi NOTRe.

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

- **Aides économiques agricoles**, dans le cadre d'une convention avec la Région.
- **Préservation de l'environnement** : Eau, milieux aquatiques, biodiversité et paysages.
- **Veille sanitaire**, en particulier le maintien des laboratoires d'analyse départementaux.
- **Solidarité des territoires**, en particulier prise en charge des situations de fragilité et le développement rural.
- **Restauration collective** dans les collèges.

CHIFFRE CLÉS DE L'AGRICULTURE EN CHARENTE-MARITIME

Les espaces agricoles occupent **64 %** du territoire départemental, représentant une **Surface Agricole Utile (SAU)** de plus de **444 000 has** répartis en trois grandes catégories :

- Terres arables 348 000 has = Cultures annuelles & pluriannuelles.
- Surfaces toujours en herbe 48 200 has = Surtout en zone de marais.
- Cultures permanentes pour 41 714 has essentiellement consacrés à la vigne.

Ces surfaces sont mises en valeur par plusieurs milliers d'exploitations qui occupent, entretiennent et font vivre le territoire départemental = **5807 exploitations agricoles (cf. 2020)**.

- 1 milliard d'euros de chiffre d'affaire.
- Le nombre d'exploitation a diminué de 21% en 10 ans = Agrandissement des structures.
- Plus de 10 000 personnes = Emplois agricoles ETP.
- 399 = Nombre d'exploitations en agriculture biologique.
- Les grandes cultures représentent 2 161 exploitations, soit 37% des exploitations.
- Le département compte plus de 2 000 exploitations viticoles.
- Plus de 1000 exploitations pratiquent les circuits courts (hors vins), soit 17%.
- 185 exploitations spécialisée en bovin viande et 100 en bovin lait.



🌱🌱🌱 LES PRINCIPALES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

🌱 LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Accompagnement des candidats à l'installation en agriculture afin de les soutenir dans leurs projets d'investissements (*filiale élevage, les projets de diversification tels que le maraîchage, l'arboriculture ou les projets de commercialisation en circuits courts*). Il s'agit d'une aide de 5 000 €.
- Accompagnement des agriculteurs pour certains types d'investissement (programme LEADER / Dispositif d'aide européens).
- Appui spécifique aux agriculteurs en difficulté, dans le cadre de la cellule de crise pilotée par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

🌱 LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

- Accompagnement pour innover et améliorer les performances technico-économiques des exploitations. Soutien pour assurer la pérennité et la compétitivité.
- Partenaire des organismes qui conseillent et animent les acteurs du monde agricole.
- Accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles par l'aide à la "Recherche & Développement", à la diffusion de l'innovation auprès des agriculteurs.
- Le budget attribué à la politique agricole et forestière s'élève à 2,2 M € pour 2022.
- Plusieurs organismes aidés pour inciter les agriculteurs à s'organiser collectivement (*mutualisation du matériel, partage via les Cercles d'Échanges, création d'emplois partagés*).

🌱 LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES RURAUX

- La politique départementale vise la restauration des paysages ruraux grâce au programme EVA (*Entretien et Valorisation de l'Arbre*). En 2021, près de 50 km de haies plantés pour un budget annuel de 300 000 € (+70 000€/an dans convention 2022-2024).
- Accompagnement des communes pour améliorer paysages, gestion et entretien de la végétation. Organisation du concours départemental des Villes et Villages Fleuris.





🌱 POINT D'ÉTAPE SUR LA POLITIQUE DES CIRCUITS DE VENTE DE PROXIMITÉ

Le Département avec la Chambre d'Agriculture, les acteurs agricoles et les territoires, a développé une stratégie départementale en faveur des circuits de vente de proximité pour valoriser la production et les producteurs locaux.

🌱 3 outils mis en place

- **Agrilocal**

Le site Agrilocal17.fr a été lancée en octobre 2019, elle permet aux cantines scolaires de faire des achats auprès de producteurs locaux.



Depuis septembre 2021, les collèges bénéficient d'une aide de 25% du montant de leurs achats réalisés via la plateforme. 10 collèges ont obtenu cette aide pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2022-2023, pour un montant global de 7 028 €.

À ce jour la plateforme compte 187 fournisseurs, 125 acheteurs, 53 communes et 39 collèges. Le chiffre d'affaires depuis son lancement est de 145 431€.

- **La marque "+de 17 dans nos assiettes"**

La marque "+de 17 dans nos assiettes" a été lancée en octobre 2020 et compte à ce jour **82 producteurs adhérents pour 1 400 produits**. Cette marque est l'un des piliers de la politique départementale de développement des circuits de proximité. La marque accueille désormais les artisans en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente-Maritime.



- **Le site Manger17**

Le site Manger17.fr référence l'ensemble des producteurs en circuit local qui le souhaitent. Il permet de trouver facilement et de valoriser les producteurs engagés dans des démarches collectives ou de qualité, notamment l'adhésion à la marque "+ de 17 dans nos assiettes".



Le site a été lancé à l'été 2021. Il accueille désormais **plus de 250 producteurs**. Il permet notamment de trouver les producteurs bénéficiant de la marque "+de17 dans nos assiettes".

